



Ne restez pas de bois
Gardez la fibre
Financez l'Enstib !



Taxe d'apprentissage 2012

Une part croissante du financement de l'enseignement supérieur provient désormais des aides versées par les entreprises.

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour l'Enstib.

La notoriété de notre école est le fruit d'un encadrement qui implique d'importants moyens logistiques et pédagogiques.

L'esprit d'une grande école se traduit par la solidarité de ses membres entre eux et par un réseau d'anciens fort et dynamique.

Anciens et amis de l'Enstib en investissant votre taxe dans votre école, vous nous permettez de **fonctionner**, de nous **développer**, et vous **valorisez** ainsi votre cursus et notre communauté des industries du bois.

Nous comptons sur votre soutien.

enstib

École Nationale Supérieure des
Technologies et Industries du Bois

Jean-Michel LEBAN
Directeur de l'Enstib



carton rouge aux idées reçues !

Le montant collecté ne représente qu'une goutte d'eau ?

FAUX, c'est 80% de notre budget pédagogique !

Je ne suis pas libre de verser à l'école de mon choix ?

FAUX, vous êtes totalement libre, il suffit de le mentionner clairement à l'organisme collecteur !

Le montant de ma taxe est trop faible pour vous intéresser ?

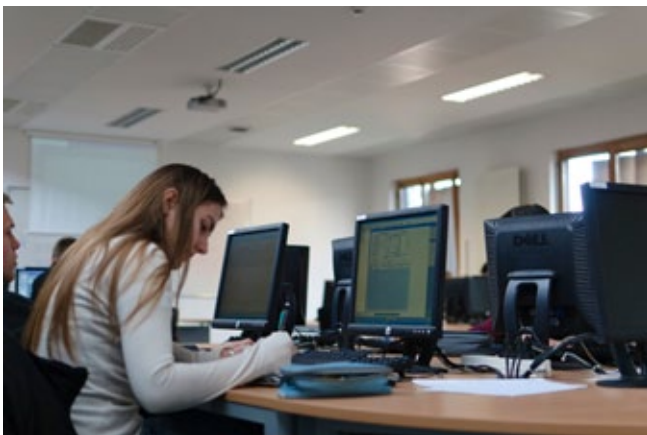
FAUX, conscient de l'effort que vous consentez, c'est l'intention qui compte ! Vous pouvez donc nous attribuer tout ou partie de son montant. Pour preuve, les sommes perçues en 2011 s'échelonnaient de 6,50€ à 17500€ !

Réalisations et projets

Comme vous le savez, notre dotation en personnels et en moyens est largement insuffisante pour assurer le fonctionnement de l'Enstib. Cette année, vos contributions ont notamment permis de poursuivre le renouvellement du parc informatique, d'acquérir des logiciels et de financer un portique robotisé. Ce nouvel outil ouvre la perspective de former nos étudiants aux techniques de fabrication qui seront utilisées demain dans vos entreprises.

Pour 2012, nous avons deux projets phares :

- l'achat d'une machine à friction linéaire qui permettra l'étude du procédé de soudage du bois ;
- la réalisation d'un démonstrateur, il s'agit d'un nouveau bâtiment qui constituera une vitrine des savoir faire de notre école.



Les stagiaires Enstib...

des partenaires d'aujourd'hui

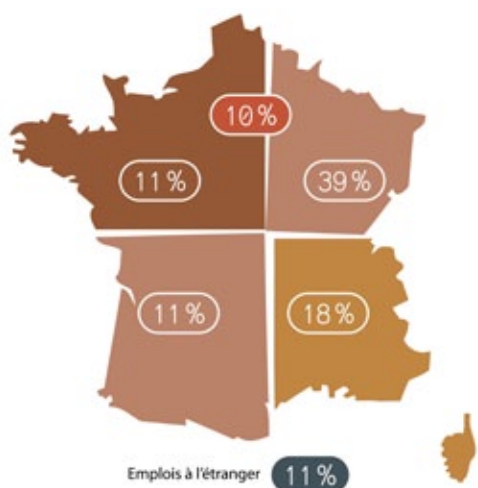
Plus de 100 000 heures de stage sont réalisées chaque année dans vos entreprises.

Un vivier d'étudiants pour les formations qui conjuguent hautes technologies et développement durable



Les ingénieurs Enstib trouvent rapidement des emplois sur tout le territoire national et à l'étranger dans les entreprises de la filière bois

Répartition géographique des emplois des ingénieurs Enstib



nos offres de formations

| | Diplômes préparés | Débouchés |
|---------|---|--|
| BAC + 3 | Licences professionnelles Ameublement Formation initiale et par alternance Conception, Structures Conduite de travaux | Production |
| | | Construction |
| | | Construction |
| BAC + 5 | Cycle ingénieur 4 orientations : - Productique et logistique - Construction - Matériaux fibreux naturels - Énergie et environnement | Industries du bois et des fibres |
| | | Master Architecture Bois Construction Métiers de l'éducation et de la formation, spécialité génie industriel bois |
| BAC + 6 | Mastère Conception et Hautes Études des structures Bois | BTP, Ingénierie bois construction |
| BAC + 8 | Doctorat Sciences du bois et des fibres | Enseignement et recherche, R&D |



Un écosystème favorisant le partenariat public-privé en impliquant simultanément :

Les formations dispensées : Ingénieurs, Licences professionnelles ameublement et construction, Masters, CHEB et Doctorat.

Les laboratoires de recherche dédiés au bois et fibres naturelles : LERMAB, IJL et CRAN.

Les centres de transfert et d'appui industriel : CRITT Bois, CETELOR et CTP.

Depuis 2005, notre campus héberge le pôle de compétitivité Fibres., le Crous, les sociétés Arcane et Texa.



La taxe en quelques mots

Comment ?

Impôt obligatoire, le versement de la taxe d'apprentissage se fait par l'intermédiaire d'un organisme collecteur agréé de votre choix.

Quand ?

Votre versement doit être effectué avant le 29 février 2012.

Quelle catégorie ?

L'enstib est habilitée à recevoir des fonds provenant du quota obligatoire et du hors quota pour les catégories A (par cumul), B et C.

Qui contacter ?

Gérard XOLIN

gerard.xolin@enstib.uhp-nancy.fr

Tél : 03 29 29 63 00